

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MODIFICATION du PLAN LOCAL D'URBANISME de la COMMUNE de BRÉVILLE-SUR-MER

Par arrêté n° 2021-16 en date du 25/06/2021, monsieur le Président de la communauté de communes Granville Terre et Mer, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la modification du PLU de la Commune de Bréville-sur-Mer, projet non soumis à évaluation environnementale, du lundi 9 août au jeudi 9 septembre 2021 inclus, soit pendant **32** jours consécutifs.

**Monsieur Eric LASSERON**, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bréville-sur-Mer, pendant la durée de l'enquête aux jours et aux heures d'ouverture habituels (le lundi de 13h30 à 18h, le mardi et mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 9h à 12h puis de 13h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h) ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à disposition du public au Pôle de Bréhal de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30, et le vendredi du 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30).

Les pièces du dossier seront disponibles en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes ([www.granville-terre-mer.fr](http://www.granville-terre-mer.fr)), et consultables sur un poste informatique accessible au Pôle de Bréhal de la Communauté de Communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Bréville-sur-Mer, au Pôle de Bréhal de la Communauté de Communes Granville Terre & Mer ou par courrier électronique à l'adresse courriel : [enquetepublique@granville-terre-mer.fr](mailto:enquetepublique@granville-terre-mer.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Bréville-sur-Mer ou de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

**Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Bréville-sur-Mer pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :**

- **Lundi 9 août 2021, de 14h à 17h**
- **Mercredi 25 août 2021, de 9h à 12h**
- **Samedi 4 septembre 2021, de 9h à 12h**
- **Jeudi 9 septembre 2021, de 14h à 17h**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Bréville-sur-Mer, au Pôle de Bréhal de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il sera également publié sur le site internet de la Communauté de Communes ([www.granville-terre-mer.fr](http://www.granville-terre-mer.fr)).

À l'issue de l'instruction, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Le Maire à la mairie de Bréville-sur-Mer et auprès du Président de la Communauté de Communes, plus précisément auprès du service urbanisme.

Le Président  
Stéphane SORRE